Image not found or type unknown

Rtt employeur et mutation

Par **Valx**, le **04/11/2021** à **08:08**

Bonjour,

J'ai changé d'administration le 01/09. Mon employeur précèdent avait placé 7 jours de RTT en fin d'année. Il refuse de me les recréditer alors que j'ai effectué les heures correspondant à ces RTT. En a-t'il le droit et sur quel texte se base t'il ?

Merci pour votre aide.

Par **P.M.**, le **04/11/2021** à **13:31**

Bonjour,

C'est à celui qui prétend de le prouver donc à l'employeur de vous fournir un texte comme quooi il peut vous spolier de vos jours RTT...

Par **Valx**, le **04/11/2021** à **16:19**

Merci mais il me maintient que c'est la loi du tant mieux (si l'administration d'accueil a gardé plus de jours en fin d'année), tant pis si c'est l'inverse.

Par **P.M.**, le **04/11/2021** à **16:56**

Donc, il devrait vous montrer la Loi en question et il faudrait déjà savoir si c'est votre employeur précédent qui vous a empèché de prendre vos jours RTT avant votre départ car c'est normalement ce qui doit être fait...

Par **Valx**, le **04/11/2021** à **17:03**

Il s'agit des jours RTT employeurs qui avaient été posés en fin d'année après accord du CHSCT. Concernant les jours agents, je les ai pris

Par **P.M.**, le **04/11/2021** à **17:42**

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés